



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E128676

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2024

ÉDITÉ LE 26/06/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/09/2004

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 478 851 355 00014

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 20735

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 103044049 R 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 103044049 R 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : BUISSON ALEXANDRE

RUE DU COMMERCE  
42620 ST MARTIN D'ESTREUX

Téléphone : 06 62 98 49 08

Portable : 06 62 98 49 08

Fax :

Site Internet :

E-mail : alexandre.buisson03@orange.fr

Responsabilité légale :

BUISSON ALEXANDRE ARTISAN

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 15/06/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.